



5

17 mai 1952

DEMANDE D'INSCRIPTION A L'ORDRE DU JOUR DE LA SESSION - Institution d'une communauté linguistique européenne par application d'un bilinguisme franco-anglais

DEMANDE D'INSCRIPTION A L'ORDRE DU JOUR DE LA SESSION¹

déposée par M. JAQUET et d'autres membres de l'Assemblée

Cette proposition n'a pas été examinée par l'Assemblée et n'engage que ses signataires

L'Assemblée,

Considérant qu'un langage commun réaliserait entre les différents États membres du Conseil de l'Europe l'unité de mentalité et de culture indispensable à la formation de toute communauté humaine,

Considérant que l'anglais a acquis en Europe depuis la dernière guerre une situation de l'ait privilégiée,

Considérant que la langue française, de par ses qualités de clarté, de logique et de précision, demeure l'outil indispensable à la formation d'une fédération d'États qui s'unissent pour défendre une forme particulière de pensée et de culture et leur propre conception de la liberté,

Estimant que la conjugaison de ces deux langues, représentatives de cultures essentiellement complémentaires, est actuellement la solution la plus équitable qui puisse s'appliquer à une union européenne sans exclusive et également à une communauté plus vaste réalisant l'union de l'Ancien et du Nouveau Monde,

Décide d'inscrire à son ordre du jour la question suivante :

« Institution d'une communauté linguistique européenne par application d'un bilinguisme franco-anglais. »

Signé (voir au verso)

1. Question inscrite à l'ordre du jour de la Session et renvoyée par la Commission Permanente à la commission des Questions culturelles et scientifiques le 25 mai 1952.



5 DEMANDE D'INSCRIPTION A L'ORDRE DU JOUR DE LA SESSION

Signé:

BASTIANETTO
BICHET
BONNEFOUS
CHABAN-DELMAS
CHARPENTIER
DALADIER
DE FELICE
DE MOUSTIER
DE MENTHON
HETTIER DE BOISLAMBERT
JAQUET
KRIEGER
LAPIE
LEMAIRE
LONGCHAMBON
MARGUE
MINJOZ
MOLLET
MOUTET
MUTTER
PINTON
PUPAT
PIERRE-BROSSOLETTE
SKADEGAARD
TRIBOULET